

# MENDIBOURE

L'apprentissage de la conduite des véhicules de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé se fait selon 2 modes .

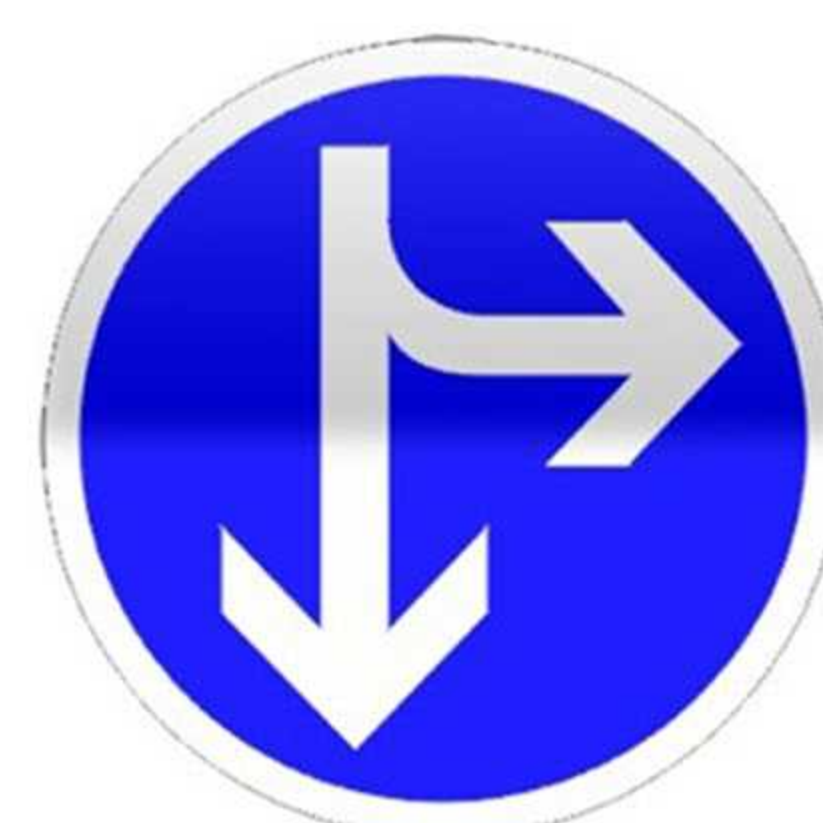
## L'apprentissage anticipé de la conduite ( AAC )

## L'apprentissage AVEC ou SANS conduite supervisée

15 ANS



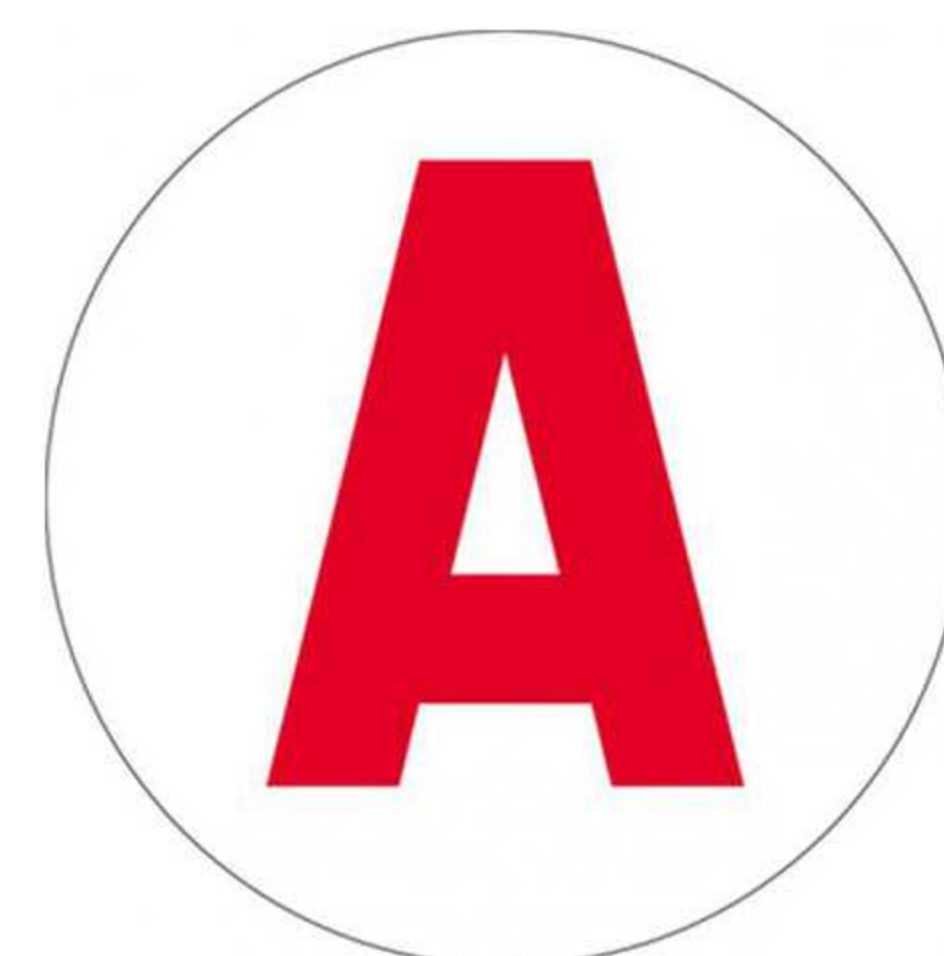
18 ANS



AVEC Conduite supervisée

SANS Conduite Supervisée

Formation traditionnelle



Pour qui ?  
Les candidats agés  
de 15 ans minimum

Pour qui ?  
Les candidats ayant + de 18 ans

Comment ?  
- Formation initiale en auto-école  
( Code et 20 heures de conduite minimum )  
- Période de conduite avec un accompagnateur  
( 1 an minimum, 3000 km au moins,  
2 rendez-vous pédagogiques )

Avantages  
- Acquérir au maximum d'expérience  
et de confiance au volant.  
- Améliorer à moindre coût ses acquis

Avantages  
- Acquérir au maximum d'expérience  
et de confiance au volant.  
- Améliorer à moindre coût ses acquis

Comment ?  
- Formation initiale en auto-école  
( Code et 20 heures de conduite minimum )  
- Conduite avec un accompagnateur sans délai  
minimum, ni de condition de distance